

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

N/REF : 27/05/2024 11H08 C:001860 I:37377
V/REF : OSTW15984
V/Email reçu le Lundi 27/05/2024 à 11H08

SDC 'Ambiance Canuts'
C/O REGIE FAVRE DE FOS S.A
26 AVENUE RENÉ CASSIN
69009 LYON

V/REF.IMM. 7306
IMMEUBLE : AMBIANCE CANUTS(Cop)
10 RUE PIERRE BRUNIER
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 10 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N10/12/14 BRUNIER - RESIDENCE AMBIANCE CANUTS - CONTACTER
MME BOLLA TEL *06 09051991*

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE, D'ICI DEMAIN, POUR UN NETTOYAGE FLOTTEUR POMPE DE
RELEVAGE
LA LOCATAIRE (MME BOLLA) SIGNALE DES REMONTEES DANS SES TOILETTES ET UNE
ET UNE MAUVAIS EVACUATION D EAU DANS LA BAIGNOIRE.
MERCI DE BIEN VOULOIR INTERVENIR POUR VERIFIER ET NETTOYER SI NECESSAIRE
LES FLOTTEURS CE QUI MET EN DÉFAUT LES POMPES DE RELEVAGE.
NOUS N'AVONS PAS CONFIRMATION QUE LA POMPE DE RELEVAGE EST A L'ARRET
MAIS SI TOUTEFOIS CELLE-CI DEVAIT ETRE REMISE EN ROUTE MERCI DE BIEN
VOULOIR PRECISER A VOTRE TECHNICIEN QU'IL DOIT INTERVENIR AVEC UN CLE
1242 CAR SOUVENT LES CLES QUI SE TROUVENT SOUS UNE TRAPPE EN BOIS
SOUS LE POSTE DE RELEVAGE A DROITE DANS UN SACHET PLASTIQUE
NE SONT PAS REMISES PAR LA SOCIÉTÉ QUI ASSURE LA MAINTENANCE DES POMPES

/ ME 29/05/24 A 09H54-
RECU APPEL DE MME GARIDO - '01POMPAGE' SERA SUR PLACE CE JOUR A 13H30 ET
NOUS DEMAND DE PREVOIR LE CONTROLE DE LA POMPE PAR UN ELECTRICIEN EN
MEME TEMPS QUE LA SOCIETE EXTERIEURE MISSIONNEE

Donneur d'ordre : Mme E GARRIDO

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage/nettoyage de Fosse(s)/Bac(s) de décantation/Séparateur hydrocarbure
par procédé hydraulique haute pression.

LE 28/05 A 16H15 :
ARRIVEE SUR PLACE, PAS DE CLE AFIN D'ACCEDER AU COFFRET ELECTRIQUE DES
POMPES
- FOSSE INACCESSIBLE - PRESENCE D'UNE TERRASSE EN BOIS SITUEE AU DESSUS

LE 29/05 A 13H00 :
ATTENTE DU TECHNICIEN DE 01 POMPAGE

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

OUVERTURE DE LA FOSSE
- CETTE DERNIERE EST PLEINE

CONTROLE DU COFFRET ELECTRIQUE
- LES POMPES SONT BIEN EN AUTOMATIQUE

CONTROLE DES FLOTTEURS
- LES FLOTTEURS SONT REMPLIS DE GRAISSE ET EXTREMEMENT LOURDES AFIN
DE LES MANOEUVRER
NETTOYAGE DES FLOTTEURS
APRES NETTOYAGES DES FLOTTEURS, LES DEUX POMPES SE SONT REMISES EN
SERVICE CORRECTEMENT
- AUCUN PROBLEME TECHNIQUE SUR LES POMPES DE RELEVAGE
- LE SEUL PROBLEME LA FOSSE EST EN CHARGE DE GRAISSE

PREVOIR DES QUE POSSIBLE UN POMPAGE ET UN NETTOYAGE A HAUTE PRESSION DE
LA FOSSE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 30/05/24 a 22H59 Mme E GARRIDO

DEVIS A L'ETUDE POUR LE NETTOYAGE ET LE POMPAGE DE LA FOSSE DE
RELEVAGE

DT LGESTION Email envoyé le 29/05/24 a 07H41 Mme E GARRIDO

PREVOIR DE NOUS FOURNIR LES CLES DU COFFRET ELECTRIQUE DES POMPES ET
LA DEPOSE DE LA TERRASSE EN BOIS AFIN D'ACCEDER A LA FOSSE ET PROCEDER
A LA VERIFICATION DES POMPES

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule mixte hydrocureur.
Aspiration du contenu de la fosse, curage haute pression des parois et du fond.
Pompage des boues et transport pour destruction en centre de traitement agréé.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
1,75	H.Ouvrier Qualifié Curage le 28/05	2	65,53		114,67
2,50	H.Ouvrier Electricien le 29/05	4	69,98		174,95
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule de curage	2	156,82		156,82
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	4	39,45		39,45



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 4060014

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	515,01
T.V.A. a 10,00%	51,50
TOTAL T.T.C.En EURO	566,51

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.